VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Streudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Balance du Fonds de Magasin, Comptes Courants, Droit d'occupation du rez-de-chaussée, 617 rue du Canal et 527 rue Conti, Tous les Droits du Demandeur, en un certain procès non décidé en la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 87,409 du Dossier intitulé RECEVEUR A. MARX PICTURE FRAME CO., LTD. vs B. B. HARRIS, faisant des affaires sous le nom de FRENCH NOVELTY CO. et les effets de la

A. MARX PICTURE FRAME CO.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, vendeur — Bureau No 322 rue Baronne. JEUDI, le 1er septembre 1910, à 11 heures a. m., dans le local 617 rue Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 19 août 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

FONDS DE MAGASIN CONSISTANT

d'assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, installations d'éclairage, vases divers, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré. Le ci-dessus devant être vendu au plus haut enchérisseur.

Droit d'occupation jusqu'au 1er oct. 1910 du rez-de-chaussée des neuf 617 rue du Canal, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres maintenant occupé par la A. Marx Picture Frame Co. Ltd.

Droit d'occupation jusqu'au 1er octobre 1910 de la fabrique et entrepôt, maintenant loués à bail et occupés par la A. Marx Picture Frame Co., Ltd., 527 rue Conti, entre les rues Decatur et Chartres.

Tous les droits du demandeur en un certain procès devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 87,409, du dossier intitulé Receveur A. Marx Picture Frame Co., Ltd. vs B. B. Harris, faisant affaire sous le nom de French Novelty Co.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M Cahn, avocat pour les liquidateurs.
21 août—21 28—sept—1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90,970—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages, Désirables, dans le Premier District.

329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane, Résidence Simple à Deux Etages.
381-383 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane, Résidence Double à deux étages.
335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, vendeur — JEUDI le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Gravier, l'avenue Tulane (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. E. Brown, voyer, daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de front à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contiennent galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres; loué $15 par mois.

Le lot B, mesurant 23 pieds, 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 23 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne, ne contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage; loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 56 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 81 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESNITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Beux ilets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 8me jour d'août 1910, signé en Cour ouverte le 9me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme lot No 2561, borné par les rues Manuel, Barthélemey, Bolivar et Manuel, lequel a été acquis par feu Gogel Hayman Mesnitz, par acte de vente pardevant J. Duvillier, notaire en cette ville, le 14e décembre 1896, enregistré au Bureau des Transferts, livre 23, folio 98.

2° Un certain lot de terre en cette ville, connu comme lot borné par les rues Magistrat (maintenant Desgrotis), Hunters, Virtue (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'lot No 201 maintenant l'lot 1319, sur un plan de L. Bungi, daté du 16 juillet 1896, et déposé en l'étude de J. Ouvillier, notaire de cette ville, ledit lot comportant en 24 lots, acquis par ledit Gogel Hayman Mesnitz le 22 juillet 1896 enregistré en le Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représenté par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de jour en jour jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être acquittées par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant Henri E. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—19 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 88,980—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen O. Escoffier, Encanteur—Bureau No 847 rue Carondelet—MERCREDI, le 14 septembre 1910, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 4 août 1910, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par le numéro 1196, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave lesdits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brigier, daté du 23 février 1857 et déposé en l'étude de A. Masureau, ancien notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29' 6" de face à la rue Laharpe sur environ 100' de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Peirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Manuel T. Dreux, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 146, folio 109.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No 1 sur un plan dressé par L. Brigier, daté du 23 février 1857, déposé en l'étude de A. Masureau, ancien notaire, une copie de cent dressée par A. de Armas, voyer, datée du 28 juillet 1896, cet annexé à un acte de rectification de titre passé pardevant M. T. Dreux, notaire, le 30 août 1893, d'après lequel ledit lot mesure 27' 8" 6''' de face à la rue Laharpe sur 125' de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Peirot, veuve de Prosper Berger, par achat de ..... d'après un acte passé pardevant ..... notaire, le..... jour de .....

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un en deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte, l'acquéreur devant assumer le paiement des dettes et en plus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de 1910, et les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

14 août—14 21 28—sept 4 11 18

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1906: 8883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

8 jun—1 an

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ve Emma Adeline O'Dowd.

No 56,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311, rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Prytanée, Fourcher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 153, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers au plus comptant, balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliénando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., 322 rue Baronne.

Tiche et Rogers, R. W. Cooper, avocats pour le demandeur.
24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93,963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 231 Avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, 20 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Magnolia, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de E. Buisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesure en pied américain 31 pieds 11 pouces, 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Recevoirs.
26 juil—26 31—août 7 14 21 28 30

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Sidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerper, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 98,941.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 732 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, entre les îlet No 23, lequel est borné par les avenues Elmire et Pacifique, avenue Sidell, entre les Jackson et la rue Homer, sur un plan duquel lesdits lots forment partie connue comme "le Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Sidell, entre les rue Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds un (1") pouce et cinq (5''') lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces et façade à l'avenue Sidell, entre les rue Jackson le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, ceci une petite portion du lot No trois, lesquelles sont contigus au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouces et six (6''') lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dues y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

F. F. Hennessy, avocat.
30 jui — 30 31—août 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. O. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, bornés par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 182 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bins", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mêmes et bornes sur cet îlet au dos chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 293 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour jardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contiguës aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, déroulateurs, machines pour faire des trous, "nash stakes", tuyaux, poulies, étaches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevoir et par enquête du Recevoir, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à l'on considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'arrive pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage de la corporation.

La matinée a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les

CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et ce matériel servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le recevoir et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondes—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé requis; que ladite adjudication établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le recevoir au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du recevoir, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du recevoir, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ladite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement mise de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront acquittées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du recevoir, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaiteront et livrera un acte notarié de transmission de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louise E. Dickson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 93,846 — Division C. — Avis est par le présent donné aux exécuteurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John W. Phillips, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. L. Labeer avocat.
19 août—18 22 27

VENTES A L'ENCAN.

Joseph Lewis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION CELESTINE PANTER, défunte épouse de Joseph Lewis.

No 94,125—Cour Civile de District, Division C.

PAR JOSEPH LEWIS, administrateur—JEUDI, le 25 août 1910, à midi, sur le devant de la propriété No 2029 rue Maurepas. En vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C de ladite Cour, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique à l'endroit ci-dessus indiqué—

La moitié du droit indivis, titres et intérêt de la défunte Célestine Panter Lewis en et à Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges etc., situés dans le Troisième District de cette ville, portant le numéro 3029 rue Maurepas, dans l'îlet borné par les rues Maurepas, Fortin, Encampement et Sauvage, désigné par la lettre E mesurant en M. F., 30 pieds de face à la rue Maurepas sur 75 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer tout les taxes pour l'année 1910, et de payer pour l'acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire, et de déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Joseph Lewis, administrateur.
Jos Lautenschlaeger, avocat.
10 août—10 17 24

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94,059—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI, le 7 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 614, ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 26 pieds et neuf pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant, l'acquéreur devant payer pour tous les frais des certificats, assumer les taxes de 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.

Anthony J. Rossi, avocat.
9 août—9 16 23 30

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 98,560—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Chevardent — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux au devant grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, lavabots de toilette à ambeures, escalier à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée, artistiquement pavé avec tuiles et plus cinq étages comme ci-dessus et contenant deux cent dix pieds de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Charles et Camp, désignée comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1899, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de longueur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 100 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en plus sur 110 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Aussi la propriété mobilière comme suit décrite, à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau, cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "roll front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne dessus et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" ayant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte indexe, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec base, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux tables rondes, douze vieux "Wernicke Units", deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boîtes à filières, cinq étais verticaux pour filières, un "Typewriter" Fay-Sholes long carriage, un pupitre simple et chaises, un petit cab not pour filière, un pupitre double dessus plat, stand et chaise une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège cannée, 18 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaise, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et payer tout certificat, qui sera requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante (50) acres de terre près de Crowley, La., à l'enchère. JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés